

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 JUIN 2016

COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	22 juin 2016
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

La séance est ouverte à 19 h 30

Elle est présidée par M. Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS	
ADJOINTS	M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Rémi DECOUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Virginie TOLLARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Jennie PETIT			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
M. Jean-Marie PLATET			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
M. Boutaïeb KADDANI			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mme Liliane REUSCHLEIN			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mme Isabelle CONA			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Jacques GRESSIER	<input type="checkbox"/>
Mme Amèle SELLAM			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Francis SELLAM	<input type="checkbox"/>
Mme Hélène DECOTIGNIE			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Gilles COLRAT			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrivée en séance à 20h00 au point n°3	<input type="checkbox"/>
Mlle Christelle FORTIN			<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
M. Alain BARUGEL		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Mme Caroline RUIZ		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rémi DECOUT	<input type="checkbox"/>	
M. Maxime OUANOUNOU		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Mme Catherine MEUNIER		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
M. Stephan SILVESTRE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Mme Corinne FIORENTINO		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Liste « Unis pour Joinville-le- Pont »		M. Jean-François CLAIR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Louise MARIE-MABIT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
		M. Michel LAVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-François CLAIR	<input type="checkbox"/>
Liste « Vivre Joinville ensemble »	M. Olivier AUBRY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parti à 20 h 20 au point n° 4	<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal COLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bernard DUVERT	<input type="checkbox"/>	
	M. Bernard DUVERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	27
Nombre de membres excusés représentés	5
Absent	1

* *
*

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
<i>Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Liliane REUSCHLEIN, à l'exception de M. LAVAL qui ne prend pas part au vote.</i>	

* *
*

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2016	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	3	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 avril 2016.		

* *
*

3	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL	
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>		

* *
*

4	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		

pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre		
abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

– Article Unique - Adopte le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2015 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	4 707 278,16 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	535 816,95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	5 243 095,11 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	5 312 213,23 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 4 329 429,89 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	982 783,34 €

* *
*

5	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015	
<p>LE CONSEIL,</p> <p>– Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Adopte le compte de gestion du budget annexe du service d'assainissement de la commune pour l'exercice 2015 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :</p>		
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Section de fonctionnement</th> </tr> </thead> </table>		Section de fonctionnement
Section de fonctionnement		

Résultat de l'exercice	243 807,73 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	256 473,73 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	500 281,46 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	-74 991,18 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 764,60 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	-75 755,78 €

* *
*

6	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
----------	--

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Adopte le compte de gestion du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2015 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-5 821,04 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	13 187,38 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	7 366,34 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	8 478,68 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	41 605,82 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	50 084,50 €

* *
*

7	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
----------	---

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, par :		
pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre		
abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

– Adopte le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2015 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	30 317,52 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	34 555,62 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	64 873,14 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	-92 233,31 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 40 359,75 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	-132 593,06 €

**
*

8	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015	
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après le départ de Monsieur le MAIRE,</p> <p>Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
pour	28	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane

		REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	3	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;

– Approuve le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2015, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	4 707 278,16 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	535 816,95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	5 243 095,11 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	5 312 213,23 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	-4 329 429,89 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	982 783,34 €

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
2 363 819,45 €	2 096 274,83 €

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation 5 243 095,11 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2015 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2016 de la manière suivante :

• Recette d'investissement (compte 1068) : 5 243 095,11 €

* *
*

9

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

LE CONSEIL,

Après le départ de Monsieur le MAIRE,

Réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2015 du service d'assainissement, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section d'exploitation	
Résultat de l'exercice	243 807,73 €
Résultat antérieurement reporté en section d'exploitation	256 473,73 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	500 281,46 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	-74 991,18 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 764,60 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	- 75 755,78 €

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section d'exploitation	
Dépenses	Recettes
0,00	0,00
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
26 237,42	326 272,75

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

* *
*

10

BUDGET ANNEXE DU CINEMA – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

LE CONSEIL,

Après le départ de Monsieur le MAIRE,

Réuni sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2015 du budget annexe du cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice	-42 723,21 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	43 273,95 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	550,74 €
Section d'investissement	
Résultat estimé de l'exercice	-20 619,62 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	505,33 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	-20 114,29 €

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00	0,00
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00	35 369,00

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Constate l'application de l'article L.2311-5 du CGCT du fait de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (réalisations majorées du solde des restes à réaliser) et le report du résultat de fonctionnement au sein de la section de fonctionnement :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 7 366,34 €

* *

*

11	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
-----------	---

LE CONSEIL,

Après le départ de Monsieur le MAIRE,

Réuni sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER

Après en avoir délibéré, par :

Pour	30	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime QUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
Abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).

– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2015 du port de plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	30 317,52 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	34 555,62 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015	64 873,14 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 92 233,31 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	- 40 359,75 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015

- 132 593,06 €

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
469.01 €	0.00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0.00 €	128 000,00 €

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation des 59 568,92 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du Port de plaisance de l'exercice 2015 sur le budget annexe du Port de plaisance pour l'exercice 2016 de la manière suivante :

•Recette d'investissement (compte 1068) :	4 593,06 €
•Résultat de fonctionnement (compte 002) :	60 280,08 €

* *
*

12

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2016-2023 POUR L'EXPLOITATION DU STADE JP GARCHERY AVEC LA VILLE DE PARIS

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Approuve le projet de CODP avec la Ville de Paris pour l'exploitation du stade JP GARCHERY et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer.

– Approuve le projet de convention de mise à disposition des équipements sportifs avec la Ville de Paris pour l'exploitation du stade JP GARCHERY et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer.

* *
*

13	CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2016-2021 AVEC LE RCJ, L'ACPJ, LE RTCJ
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Approuve les projets de CODP avec l'Athlétique Club paris Joinville, le Racing Club de Joinville et le Racing Tennis Club de Joinville pour l'exploitation du stade JP GARCHERY et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer.</p>	

* *
*

14	SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRAIN D'HONNEUR DU STADE JP GARCHERY	
<p>Le Conseil, après en avoir délibéré, par :</p>		
Pour	31	<p>M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOU, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).</p>
Contre	-	-
Abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
<p>– Approuve le projet d'aménagement du terrain d'honneur du stade JP GARCHERY et sollicite le Député Michel HERBILLON pour une subvention parlementaire à hauteur de 60 000 euros.</p> <p>– S'engage à ne pas débiter les travaux avant la réception du dossier complet au Ministère de l'Intérieur.</p>		

* *
*

15	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AUTORISATION DE PROGRAMME : CREATION (10)	
<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :</p>		
Pour	29	<p>M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOU, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène</p>

		DECOTIGNIE, Mme Amèle SELAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre	-	-
Abstention	3	M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

– Décide de créer l'autorisation de programme n°10 en ajustant les derniers montants maximums des autorisations de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :

Crédits de paiement			Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme
2016 prévisionnel	2017 prévisionnel	2018 prévisionnel	
1 155 356,00 €	2 744 766,00 €	75 600,00 €	3 975 72200 €

– Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets concernés et que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

* *
*

16	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « CITOYEN DU MONDE » ET « JEUNES JOINVILLAIS DE BARBUSSE »
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>- Accorde une subvention de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 500 € à l'association Citoyen du Monde 1, rue Henri Barbusse, 94340 Joinville-le-Pont. - 2 000 € à l'association Jeunes Joinvillais de Barbusse 3, rue Henri Barbusse, 94340 Joinville-le-Pont. 	

* *
*

17	SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ORGANE DE SAUVETAGE ECOLOGIE » (OSE)
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Décide de verser une subvention de 1 000 euros à l'association « Organe de sauvetage écologique » ayant son siège 7 rue Louis Braille à Paris (75012).</p>	

* *
*

18	SUBVENTION A L'ATELIER 55
-----------	----------------------------------

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde une subvention de :

- 1 200 € à l'association Atelier 55. 55 rue de Paris 94340 Joinville-le-Pont.

* *

*

19**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2016****LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, par :

Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOU, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre	-	-
Abstention	3	M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

– Adopte, par chapitre, la décision modificative n°1 au budget principal de la commune pour l'exercice 2016, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en dépenses :	+ 248 006,00 €
- en recettes :	+ 248 006,00 €
Dont :	
- en section de fonctionnement :	- 13 379,00 €
- en section d'investissement :	+ 261 385,00 €

* *

*

20**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2016 - MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCE SECONDAIRES****LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, par :

Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOU, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane
------	----	--

		REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre	-	-
Abstention	3	M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
<p>– Instaure la majoration de 20 % de la part de la cotisation communale de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.</p>		

* *
*

21	CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT AVEC JOINVILLE –LE-PONT HABITAT OPH – REHALISATION DE LA RESIDENCE VIADUC
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– La commune de Joinville-le-Pont accorde sa garantie à JOINVILLE-LE-PONT HABITAT OPH à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt d'un montant global en principal de 3 282 758 euros qu'il va contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).</p> <p>– Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Périodicité des échéances : annuelle - Durée totale du prêt : 15 ans - Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,02 % - Taux annuel de progressivité : 0 - Modalité de révision des taux : taux fixe - Indice de référence : Livret A à 0,75 % - Différé d'amortissement : annuelle <p>– La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.</p> <p>Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.</p> <p>– Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.</p> <p>– Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer en qualité de garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et JOINVILLE-LE-PONT HABITAT OPH.</p> <p>– Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et lui donne tous pouvoirs à cet effet.</p>	

* *
*

22	TRANSFERT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE PARIS HABITAT OPH A SA FILIALE L'HABITATION CONFORTABLE – RESIDENCES POUR PERSONNES HANDICAPEES BERNARD PALISSY
-----------	--

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– La commune de Joinville-le-Pont accorde sa garantie à l'HABITATION CONFORTABLE – filiale de PARIS HABITAT – à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt n°875752 d'un montant global en principal de 1 677 294,18 euros qu'il a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

– Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont les suivantes :

- Capital restant dû au 14 juin 2016 : 1 677 294,18
- Date de fin : 01/12/2032
- Périodicité des échéances : annuelle
- Durée initiale du prêt : 32 ans
- Durée résiduelle du prêt : 16,51 ans
- Index de référence : Livret A
- Périodicité d'amortissement : annuelle

– La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

– Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

– Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

* *
*

23	CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT AVEC LOGIREP – CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS PLS AVENUE DE JOINVILLE
-----------	---

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, par :

pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOU, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme
------	----	--

		Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
contre	-	-
abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).

– La commune de Joinville-le-Pont accorde sa garantie à la SA d'HLM LOGIREP à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt n°48018 d'un montant global en principal de 3 512 705,00 euros qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

– Les caractéristiques des deux lignes du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont les suivantes :

Caractéristiques de la ligne du Prêt		
Identifiant de la ligne du prêt	5132021	5132022
Prêt	PLS	PLS Foncier
Enveloppe	PLSDD 2014	PLSDD 2014
Montant de la ligne de prêt	1 478 486 €	2 034 2189 €
Commission d'instruction	880 €	1 220 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	1,86 %	1,86 %
TEG de la ligne du Prêt	1,86 %	1,86 %
Phase de Préfinancement		
Durée du préfinancement	18 mois	18 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	1,86 %	1,86 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation	Capitalisation
Phase d'amortissement		
Durée	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %
Taux d'intérêt	1,86 %	1,86 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêt différés)	Amortissement déduit (intérêt différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle	Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle
Taux (Tx) utilisé pour calculer l'indemnité forfaitaire	0,25 %	0,25 %
Modalité de révision	SR	SR
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360

– La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au

bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

– Le Conseil Municipal s’engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l’emprunt.

– Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

* *

*

24	CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LA SA HLM LOGIREP – CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS PLS AVENUE DE JOINVILLE	
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :		
Pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
Abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).
– Approuve le projet de convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie d’emprunts pour l’opération 22 logements PLS Avenue de Joinville avec la SA HLM LOGIREP ci-annexée. – Autorise le Maire, ou le cas échéant l’ élu ayant reçu délégation en vertu de l’article L2122-18 du CGCT ou l’ élu remplaçant le Maire en vertu de l’article L2122-17 du CGCT, à la signer.		

* *

*

25	CONVENTION DE GARANTIE D’EMPRUNT AVEC LOGIREP – ACQUISITION EN VEFA DE 63 LOGEMENTS PLS DANS LA ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE	
LE CONSEIL, En l’absence du MAIRE, de M. Alain BARUGEL et de M. Maxime OUANOUNOU Sous la Présidence de M Jean-Jacques GRESSIER Après en avoir délibéré, par :		
Pour	28	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski

		<p>OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).</p>
Contre	-	-
Abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

– La commune de Joinville-le-Pont accorde sa garantie à la SA d'HLM LOGIREP à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre du contrat de prêt n°50535 d'un montant global en principal de 9 228 896,00 euros qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

– Les caractéristiques des trois lignes du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) sont les suivantes :

Caractéristiques de la ligne du Prêt			
Identifiant de la ligne du prêt	5133002	5133003	5133004
Prêt	CPLS	PLS	PLS Foncier
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2014	PLSDD 2014	PLSDD 2014
Montant de la ligne de prêt	2 000 000,00 €	1 936 348,00 €	5 292 548,00 €
Commission d'instruction	1 200,00 €	1 160,00 €	3 170,00 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de la période	1,86 %	1,86 %	1,86 %
TEG de la ligne du Prêt	1,86 %	1,86 %	1,86 %
Phase de Préfinancement			
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois	24 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	1,86 %	1,86 %	1,86 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation
Phase d'amortissement			
Durée	40 ans	40 ans	60 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %	1,11 %
Taux d'intérêt	1,86 %	1,86 %	1,86 %

Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêt différés)	Amortissement déduit (intérêt différés)	Amortissement déduit (intérêt différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle	Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle	Indemnité forfaitaire sur durée résiduelle
Taux (Tx) utilisé pour calculer l'indemnité forfaitaire	0,25 %	0,25 %	0,25 %
Modalité de révision	SR	SR	SR
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360

– La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

– Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

– Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

* *
*

26	CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LA SA HLM LOGIREP – CONSTRUCTION DE 63 LOGEMENTS PLS DANS LA ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE	
LE CONSEIL,		
En l'absence du MAIRE, de M. Alain BARUGEL et de M. Maxime OUANOUNOU		
Sous la Présidence de M Jean-Jacques GRESSIER		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	28	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;

		M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
Abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).
<i>M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU, absents de la séance, ne prennent pas part au vote.</i>		
<p>– Approuve le projet de convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie d'emprunts pour l'opération d'acquisition en VEFA de 63 logements PLS situés dans la ZAC des Hauts de Joinville avec la SA HLM LOGIREP ci-annexée.</p> <p>– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer.</p>		

* *
*

27	RAPPORT SUR LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2015
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Donne acte au Maire des obligations de l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	

* *
*

28	AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION D'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Autorise la signature de l'avenant 2 au contrat de délégation d'exploitation des marchés forains annexé à la présente délibération.</p> <p>– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.</p>	

* *
*

29	PRINCIPE DE RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS DE JOINVILLE-LE-PONT
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p>	

– Décide d'approuver le principe de l'exploitation des marchés forains dans le cadre d'une délégation de service public au vu du rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

– Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

* *
*

30

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DIVERSES AUTORISATIONS D'URBANISME, DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX ET DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX INSCRIT AU BUDGET 2016

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à déposer, au nom de la Commune, les demandes d'autorisations du droit des sols et des autorisations de travaux pour :

- L'installation, au niveau de l'entrée principale, d'un élévateur pour personne à mobilité réduite accompagné d'une modification du palier et de la seconde volée de marches à l'école maternelle Jean de la Fontaine.
- L'installation, au niveau de l'issue de secours coté parc, d'un élévateur pour personne à mobilité réduite afin d'accéder au premier étage ainsi que la création d'un bloc sanitaire handicapés à l'école élémentaire du Parangon.
- Le remplacement des portes d'entrée du gymnase Emile Lecuirot et de la crèche des Canadiens au titre de l'accessibilité handicapés.
- Création d'une rampe d'accès et d'un palier de repos pour les personnes à mobilité réduite dans les locaux de la Protection Maternelle Infantile.
- La réhabilitation des locaux du service jeunesse situés au 25 avenue du Général Gallieni.
- Le réaménagement des nouveaux locaux du service Jeunesse sis 3 allée Louise Michel dans la résidence Egalité.

Il est autorisé à signer tous les documents s'y rapportant et à solliciter toutes subventions potentielles notamment au titre de l'accessibilité.

* *
*

31

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITES LOCALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**

LE CONSEIL,

En l'absence du MAIRE, de M. Alain BARUGEL et de M. Maxime OUANOUNOU

Sous la Présidence de M Jean-Jacques GRESSIER

Après en avoir délibéré, par :

Pour	23	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	-	-
Abstention	6	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
<i>M. LE MAIRE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU, absents de la séance, ne prennent pas part au vote</i>		
– Approuve le compte rendu annuel à la collectivité locale arrêté au 31 décembre 2015 remis par Eiffage Aménagement concessionnaire de la ZAC des Hauts de Joinville.		

* *
*

32	ACQUISITION DES PARCELLES B 4, 5, 6, 7, 8, 82	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre	-	-
Abstention	3	M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
<p>Article 1^{er} - Autorise l'acquisition à l'Etat des parcelles B n°4, 5, 6, 7, 8 et 82 pour une contenance cadastrale globale de 4 478 m² conformément aux documents joints à la condition que les parcelles soient libres de toutes occupations.</p> <p>Article 2 - Le prix d'acquisition est de 40€/m². Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie à l'article 1^{er} seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.</p>		

* *
*

33	ACQUISITION DES PARCELLES F 32, 37, 53, 189, 190, 194, 196, 209, 210, 212 G 24, 96 H 86, 87, 101, 263, 265, 267, 291, 293, 294, 295	
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :		
Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
Contre	-	-
Abstention	3	M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
<p>- Autorise l'acquisition à l'Etat des F 32, 37, 53, 189, 190, 194, 196, 209, 210, 212, G 24, 96, H 86, 87, 101, 263, 265, 267, 291, 293, 294, 295 pour une contenance cadastrale globale de 8 978 m² conformément aux documents joints à la condition que les parcelles soient libre de toutes occupations.</p> <p>- Le prix d'acquisition est de 360 000 €. Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la cession définie à l'article 1^{er} seront à la charge de l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.</p>		

* *
*

34	RUE DE L'EGLISE/RESIDENCE OPH : DECLASSEMENT ET CESSION DE LA PARCELLE S126 - ACQUISITION DES PARCELLES S 126 128 ET 130 ET DES VOLUMES DES PARCELLES S127 ET S131 -SIGNATURE ETAT DE DISISION EN VOLUMES	
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :		
Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-

Abstention	3	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
<p>– Constate la désaffectation préalable et décline la parcelle S124 telle que délimitée par le plan de division annexé à la présente délibération.</p> <p>– Autorise la signature de l'Etat Descriptif de Division en Volumes (EDDV) réalisé par le géomètre GEOPERSPECTIVES.</p> <p>– Autorise la cession de la parcelle S124 à Joinville le Pont Habitat à l'euro symbolique</p> <p>- Autorise l'acquisition par la ville de Joinville, auprès de Joinville-le-Pont Habitat des parcelles S126, S128, S130, et volumes des parcelles S127 et S131 constituant pour partie le volume 9 de l'EDDV, à l'Euro symbolique conformément à l'estimation des Domaines et autorise leur entrée dans le domaine public communal.</p> <p>– Précise que tous les frais, droits et honoraires auxquels pourront donner lieu la cession et l'acquisition définie aux articles 3 et 4 seront à la charge de l'OPH Joinville-le-Pont Habitat. Les contributions et taxes de toutes natures auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par chaque acquéreur à compter du jour de la signature du contrat de vente.</p> <p>– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.</p>		

* *
*

35	TARIFICATION DES SEJOURS « VACANCES FAMILIALES ET SOCIALES » DU POLE FAMILLE DU SERVICE JEUNESSE ET CITOYENNETE
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Décide que, dans le cas des séjours « vacances familiales et sociales », la participation minimum par participant de 70 € ne sera pas exigée.</p>	

* *
*

36	APPROBATION DES CONDITIONS DE DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROJETS DE L'ACTEP
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Approuve les conditions suivantes relatives à la dissolution du syndicat mixte ouvert de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ville de Bry-sur-Marne est désignée comme repreneur juridique des engagements du syndicat mixte restant à courir après la fermeture (allocation de retour à l'emploi des personnels, reprise et amortissement des biens, contributions à recouvrer, factures à payer, archives, contentieux éventuel, 	

etc), et sera dotée des moyens et contributions nécessaires pour faire face aux engagements correspondants ;

- Les archives de l'ACTEP seront transférées à la commune de Bry-sur-Marne à la date de la dissolution.
- La représentation de l'ACTEP devant les juridictions sera assurée par la commune de Bry-sur-Marne, dans le cadre de contentieux pendant ou à venir. En cas de condamnation, les éventuelles conséquences financières inhérentes seront supportées par l'ensemble des communes anciennement adhérentes, au prorata de la clé de répartition définie à l'article 1 de la présente délibération.
- La répartition du résultat de clôture, du passif, de l'actif et des biens meubles et immeubles est effectuée au prorata de la population des communes et EPT, clé utilisée pour le calcul des contributions 2016, le département du Val de Marne n'étant pas concerné :

	Population	Clé de répartition
Bry-sur-Marne	16 621	3,48%
Champigny-sur-Marne	76 577	16,02%
Fontenay-sous-Bois	53 729	11,24%
Joinville-le-Pont	18 310	3,83%
Neuilly-Plaisance	21 027	4,40%
Neuilly-sur-Marne	35 006	7,32%
Rosny-sous-Bois	44 156	9,24%
Saint-Mandé	22 704	4,75%
Villiers-sur-Marne	28 420	5,95%
Vincennes	50 175	10,50%
EPT10 <i>Pour : Charenton-le-Pont, Le Perreux-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Saint-Maurice</i>	111 261	23,28%
Conseil départemental du Val-de-Marne	n.c.	0%

- Demande au Préfet de prononcer la dissolution du syndicat mixte le 30 juin 2016.

* *
*

37	CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>– Approuve la convention relative à l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat du SIFUREP et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer.</p>	

* *
*

38	MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
Abstention	3	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
– Approuve le nouveau Règlement de Fonctionnement unique des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, qui entrera en vigueur le 22 août 2016.		

* *
*

39	AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU VAL-DE-MARNE	
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
Pour	29	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ; Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	3	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
Abstention	-	-
– Emet un avis défavorable au projet de schéma d'accueil des gens du voyage du Val-de-Marne pour les raisons suivantes :		
<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de la politique en termes d'accueil des gens du voyage ne peut se concevoir qu'à un niveau métropolitain. A ce titre la loi Notre a confié à la Métropole du Grand Paris une compétence qu'elle devra exercer au plus tard le 1^{er} janvier 2018 d'aménagement, d'entretien et de gestion de ces aires. Il apparait donc cohérent qu'au lieu de décliner au niveau départemental et donc communal 		

des objectifs d'aménagement la Métropole élabore un schéma métropolitain qui réponde aux attentes de la communauté des gens du voyage.

- A ce titre l'objectif assigné à la commune de 4 places n'a pas de sens en terme de capacité et de demande. Le schéma évoque d'ailleurs que des aires de 10 à 15 places sont la cible à atteindre. Quand bien même nous passerions ce handicap le schéma précise à juste titre que la condition de réussite de ces aires est la proximité d'un centre urbain. Or Joinville-le-Pont est une commune de petite taille qui ne dispose pas du foncier nécessaire répondant à cette condition pour y implanter une aire d'accueil des gens du voyage.
- Le Schéma a pour objectif de prendre en compte les droits des gens du voyage (droits sociaux, scolarisation) et donne la responsabilité de la mise en œuvre aux communes (ou à leur groupement), mais il ne donne pas aux Maires les moyens et pouvoirs nécessaires pour gérer les difficultés constatées par ce type d'infrastructure : accompagnement social, domiciliation importantes, scolarisation des enfants, sédentarisation d'itinérants, etc.
- Les critères d'attribution des places sont seulement basés sur la population et la superficie communale. Nous contestons cette méthodologie pour deux raisons :
 - o La superficie communale n'est pas la surface constructible. A cet égard il est anormal qu'aient été pris en compte la surface constituée par la Marne et la surface des terrains classés comme inconstructibles.
 - o Le premier projet de schéma prévoyait de pondérer le résultat en fonction du pourcentage de logements sociaux sur la Commune au sens de la Loi SRU. Ce critère juste devait rendre compte de l'effort relatif des communes dans le logement des personnes dont les ressources sont les plus faibles.

* *
*

40	DENOMINATION DU NOUVEAU GYMNASSE CONSTRUIT DANS LA ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <p>- Décide de baptiser le nouvel équipement sportif en cours de construction dans le quartier des Hauts de Joinville « Le Bataillon de Joinville ».</p>	

* *
*

41	DEFINITION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES – PERSONNEL COMMUNAL	
<p>LE CONSEIL,</p> <p>Après en avoir délibéré, par :</p>		
Pour	29	<p>M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, M. Michel DESTOUCHES ;</p> <p>Mme Jeannine CHERY, Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène</p>

		DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Bernard DUVERT, Mme Chantal COLIN, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
Abstention	3	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)

– Décide dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de ressources humaines en matière d'avancement de grade, d'adopter au titre de l'année 2016, les taux de promotions définis comme suit pour les cadres d'emplois ci-dessous visés :

CADRES D'EMPLOIS D'ORIGINE	CADRES D'EMPLOIS D'AVANCEMENT	RATIOS D'AVANCEMENT
Rédacteur	Rédacteur principal 2e classe	100% après examen professionnel au choix 30%
Rédacteur principal 2e classe	Rédacteur principal 1ère classe	100% après examen professionnel au choix 30%
Adjoint administratif 2e classe	Adjoint administratif de 1ère classe	100% après examen professionnel
Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint administratif principal de 2e classe	30%
Adjoint administratif principal de 2e classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	30%
Technicien	Technicien principal 2e classe	100% après examen professionnel au choix 30%
Technicien principal 2e classe	Technicien principal de 1ère classe	100% après examen professionnel au choix 30%
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	30%
Adjoint technique 2e classe	Adjoint technique de 1ère classe	100% après examen professionnel
Adjoint technique 1ère classe	Adjoint technique principal de 2e classe	20%
Adjoint technique principal 2e classe	Adjoint Technique principal de 1ere classe	100%
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	Adjoint du patrimoine 1ère classe	100% après examen professionnel
Adjoint du patrimoine 1ère classe	Adjoint du patrimoine ppal 2è classe	30%
Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2e classe	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1e classe	100% après examen professionnel au choix 30%
ATSEM de 1ère classe	ATSEM principal de 2ème classe	50%
ATSEM principal 2e classe	ATSEM principal de 1eme classe	30%
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	Auxiliaire de Puériculture principal de 2e classe	50%
Auxiliaire de Puériculture principal 2e classe	Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe	30%
Adjoint d'animation 2e classe	Adjoint d'animation 1ère classe	100% après examen professionnel
Adjoint d'animation de 1ère classe	Adjoint d'animation principal de 2e classe	30%
Adjoint d'animation principal de 2e classe	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	30%
Animateur	Animateur principal 2e classe	100% après examen professionnel au choix 30%

– Autorise Monsieur le Maire à prononcer les avancements de grade sur cette base, sous réserve que la

valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient et après avis des commissions administratives paritaires compétentes.

* *
*

42	TABLEAU DES EFFECTIFS			
LE CONSEIL,				
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :				
EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Ingénieur	3		1	4
Animateur	1		1	2
Assistant d'enseignement artistique ppal 2 ^e classe	17	1 TNC 7h15/20ème		16
Assistant d'enseignement artistique	0		1TNC 15/20ème	1TNC

* *
*

43	CONVENTION DE COORDINATION RELATIVE A L'EFFACEMENT DU RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS AVENUE PAULINE
LE CONSEIL,	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :	
<p>– Approuve la convention de coordination relative à l'effacement du réseau de télécommunications avenue Pauline et autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L2122-17 du CGCT, à la signer.</p>	

* *
*

44	VŒU RELATIF A LA REHABILITATION DE LA VANNE SECTEUR
LE CONSEIL,	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :	
<p>– Invite le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis à honorer son engagement de financement pour la réhabilitation de la vanne secteur du canal de Joinville-Saint-Maur à hauteur de 250 000 €.</p>	

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le Règlement intérieur du Conseil pour ce Conseil:

- trois questions diverses des conseillers du groupe « Vivre Joinville Ensemble »,
- trois questions diverses des conseillers du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont ».

Questions du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	
Question de M. AUBRY	<p>La Zac des studios connaît à nouveau des problèmes de vandalisme et de vol dans les voitures stationnées au parking situé sous les immeubles des bailleurs 3F, Opac, Icf Habitat et la copropriété des Canotiers. Cet immense parking de 370 places est difficile à sécuriser. Il se trouve que son unique porte d'entrée et de sortie, est à portée d'objectif de la caméra de surveillance située avenue Joyeuse. Ce dispositif devrait permettre d'observer les individus qui s'introduisent frauduleusement dans ce parking. Cependant, tous les riverains ont eu connaissance du non fonctionnement de cette caméra, ce qui induit des comportements répréhensibles (cambriolages, squat de places de stationnement, circulation de scooters à vive allure, dépôt sauvage d'encombrants, etc...)</p> <p>Pourriez-vous nous dire si cette caméra fonctionne normalement, et comment il serait possible d'exploiter les informations qu'elle collecte pour sécuriser le parking de la Zac et ses abords ?</p>
Réponse de M. DECOUT	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>L'ensemble des caméras de vidéoprotection situées dans le périmètre de la zac des studios fonctionne parfaitement.</i></p> <p><i>Concernant plus particulièrement la caméra située à proximité de l'entrée du parking souterrain, elle effectue un cycle de surveillance de la totalité de l'environnement se trouvant sur la voie publique et n'est pas focalisée sur la porte du parking.</i></p> <p><i>En complément de la vidéoprotection, la police municipale effectue très régulièrement des surveillances dans les parties communes de la zac des studios. Les dégradations qui ont été récemment commises dans les parkings ont été perpétrées durant la nuit. A ce jour, les services de police n'ont pas pu déterminer si leurs auteurs proviennent de l'extérieur ou s'ils sont résidents de la zac.</i></p> <p><i>L'accès au parking pouvant se faire par une dizaine d'autres accès réservés aux piétons, cela rend d'autant plus difficile le contrôle des accès par les bailleurs et les copropriétaires. A ce titre, la police municipale a recommandé il y a plusieurs mois au représentant des copropriétaires d'installer de la vidéosurveillance dans les parkings. Dispositif qui devra, s'il est retenu, être élargi au périmètre des bailleurs sociaux.</i></p> <p><i>Concernant l'exploitation des enregistrements vidéo, elle est conditionnée à la délivrance d'une réquisition judiciaire par un Officier de police suite au dépôt de plainte effectué par la victime.</i></p>
Question de M. DUVERT	<p>Les récentes inondations ont causé des dommages considérables dans certaines villes.</p> <p>Nous souhaitons avoir une pensée pour toutes les personnes qui ont été touchées par cet épisode climatique.</p> <p>A Joinville, vous avez fait la demande de classement en catastrophe naturelle à la</p>

	<p>préfecture. Pouvez-vous faire le bilan des inondations dans notre ville qui justifie une telle demande ?</p>
<p>Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>Je m'étonne de votre question puisque le 4 juin 2016 je vous ai fait parvenir, ainsi qu'à l'ensemble du conseil municipal, un point précis de la situation une fois le pic de crue passé. Je vais donc reprendre ces mêmes éléments.</i></p> <p><i>Tout d'abord je rappelle que la Marne n'a pas atteint son niveau d'alerte à Joinville-le-Pont.</i></p> <p><i>La cellule de veille a été activée dès mercredi 1^{er} juin. Les équipes de la ville, particulièrement les agents des régies mais aussi les forces de Police, ont été mobilisés jours et nuits afin de surveiller la montée des eaux, prendre contact avec les riverains. La surveillance de la montée des eaux a été réalisée en continue en journée et toutes les 3h la nuit particulièrement sur les points bas de la Ville (île Fanac, Villa Antony et Port de plaisance). J'ai moi-même accompagné les services sur le terrain et fait le lien avec les Maires des villes voisines.</i></p> <p><i>Le contact avec la cellule de crise de la Préfecture du Val-de-Marne a lieu toutes les 4h. Par ailleurs une information a été diffusée aux habitants sur le site Internet de la Ville ainsi que par des affiches.</i></p> <p><i>Tous les quais sont restés ouverts sauf sur la liaison quai Péri/quai de Polangis sous le Pont.</i></p> <p><i>Tous les chemins piétonniers sur les chemins de halage en bords de Marne ont été submergés et les accès interdits par des barrières et des panneaux spécifiques.</i></p> <p><i>Le Port de plaisance a été le premier touché. La Ville est intervenue pour sécuriser les amarrages et assister les plaisanciers. Les travaux récemment réalisés dans le Port ont permis, par la surélévation du cheminement d'une quinzaine de cm, de retarder la submersion des accès. Nous avons mandaté aussi une entreprise pour surélever certain duc d'Albe permettant ainsi de sécuriser les amarrages.</i></p> <p><i>La pointe de l'île Fanac (espace public) en partie submergée est interdite d'accès. Le chemin de hallage a toujours été hors d'eau et, mis à part quelques caves qui ont connus des remontées d'eau, aucun îlien n'a été affecté. Pour autant par prévention la Ville avait stocké des parpaings et des planches. L'école de musique a été protégée par des batardeaux.</i></p> <p><i>Deux maisons ont été inondées par la crue. Elles sont situées Villa Antony. Si l'accès à ces propriétés est à St Maurice, elles sont sur le territoire joinvillais. Nous avons aidé un des ménages touchés à évacuer. Une maison a aussi été touchée par une remontée d'eau inondant de manière importante la cave.</i></p> <p><i>Ce sont pour ces bâtiments que nous avons demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturel.</i></p> <p><i>Pour l'instant Joinville n'a pas été retenue.</i></p>
<p>Question de Mme COLIN</p>	<p>Lorsque vous avez instauré les zones 30, nous avons attiré votre attention sur la dangerosité de faire emprunter aux 2 roues, des rues étroites à contre sens de la circulation.</p> <p>Maintenant, les cyclistes, conscients de ce danger roulent fréquemment sur les trottoirs. Les risques s'étendent aujourd'hui aux piétons ce qui complique</p>

	<p>malheureusement leur coexistence avec les cyclistes. Que comptez-vous faire pour que les trottoirs déjà forts encombrés par le stationnement de véhicules restent l'usage exclusif des piétons ?</p>
<p>Réponse de M. GRESSIER</p>	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>Ce n'est pas moi qui ai instauré le contre-sens cyclable contrairement à ce que vous soutenez. C'est le code de la route qui l'impose de droit depuis juillet 2010. Pour autant j'ai fait mienne cette disposition et j'ai tenu mon engagement d'instaurer des zones 30 dans tous les quartiers de la Ville afin d'apaiser la circulation dans les quartiers résidentiels. J'ai toutefois interdit le contre sens cyclable dans certaines rues accidentogènes.</i></p> <p><i>Le contre-sens cyclable est une mesure favorable au piéton : l'expérience montre en effet que les cyclistes font rarement les détours engendrés par la présence de voirie à sens unique, parce que l'itinéraire imposé est plus long et souvent ressenti comme plus dangereux. Lorsque contre sens cyclable n'est pas autorisé, ils circulent alors illégalement sur les trottoirs. Le double-sens cyclable permet d'éviter cela. Par ailleurs je vous rappelle que nous aménageons des voies cyclables chaque fois que nous pouvons le faire.</i></p> <p><i>Au-delà de ces réponses générales, je suis prêt à regarder de plus près certains axes qui seraient particulièrement touchés par la circulation des vélos sur trottoirs. Je vous invite donc dans les prochains jours à préciser votre propos en me signalant les axes en question.</i></p>

Questions du groupe « Unis pour Joinville-le-Pont »	
<p>Question de M. CLAIR</p>	<p>Monsieur Le Maire,</p> <p>En janvier 2016, l'Ajoints au chef du service de sécurisation de proximité de Nogent-sur-Marne est venue faire un audit de sûreté, afin de voir comment renforcer la sécurité dans les écoles.</p> <p>Pouvez-vous nous communiquer les résultats de cette expertise, et nous préciser si les préconisations pour la mise en place de dispositifs adaptés ou de procédures spécifiques se feront dans tous les établissements scolaires de la ville ? Le PPMS sera-t-il modifié ?</p> <p>Pouvez-vous nous confirmer que la municipalité est associée à cette démarche, voire qu'elle la pilote ?</p>
<p>Réponse de Mme TOLLARD</p>	<p>Monsieur le Conseiller municipal,</p> <p>La Police nationale a pris l'initiative de réaliser avec les Directeurs et Directrices d'école des audits de sécurité visant deux types de situation: confinement prolongé des enfants en lien avec évènement extérieur ou d'évacuation rapide en cas d'attaque du bâtiment lui-même. La Ville n'a tout d'abord pas du tout été informée de ces premiers audits. Nous avons ensuite convaincu la Police nationale de nous associer étroitement puisque non seulement ces audits pouvaient concerner les temps périscolaires et que ce sont nos bâtiments.</p> <p>Je souligne ici que l'arrivée d'un nouveau commissaire devrait permettre de renforcer le dialogue entre police nationale et la commune que j'appelle de mes vœux.</p> <p>Nos services ont donc assisté à 5 audits sur 8.</p> <p>Les éléments de ces audits sont repris dans les PPMS des directeurs d'écoles. Les</p>

	<p>travaux ont été évalués à un peu plus de 100 000 euros et 8 000 euros d'acquisition de matériel.</p> <p>Nous avons prévu de réaliser ces travaux dès cette année dans leur intégralité. La décision modificative que nous avons votée ce soir inscrit les crédits nécessaires.</p>
<p>Question de M. CLAIR</p>	<p>Le quartier Polangis est traversé en aérien par l'autoroute A4. Depuis de nombreuses années, la municipalité et les riverains se battent pour que les protections acoustiques et l'enrobé soient changés afin de réduire les nuisances sonores.</p> <p>Pouvez-vous nous préciser si le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Etat travaillent sur ce sujet et si nous pouvons compter sur un calendrier de travaux prochainement?</p> <p>D'autre part, y a-t-il des modifications ou des projets prévus par le Conseil Régional d'Ile-de-France et l'Etat pour améliorer la fluidité de la circulation sur le tronçon qui traverse Joinville-le-Pont?</p>
<p>Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>Comme vous le savez la commune de Joinville-le-Pont est traversée par le tronçon commun de l'A4A86, plus gros bouchon autoroutier d'Europe (250 000 véhicules/jour). Je ne reviendrai pas ici sur la longue histoire de cette infrastructure autoroutière dont les Joinvillais subissent les nuisances sonores, visuelles et en termes de pollution depuis 50 ans.</i></p> <p><i>En 2006 un projet d'aménagement global a été mis en consultation publique à l'initiative de l'Etat pour un montant de travaux envisagés de 120 à 180 millions d'euros. Ce projet prévoyait notamment la pose d'écrans acoustiques. Malgré une véritable mobilisation citoyenne et politique, il n'a jamais vu le jour du fait de son coût important.</i></p> <p><i>Joinville malgré ses efforts et ses demandes n'a jamais pu obtenir de tels travaux probablement parce que la particularité de l'ouvrage en viaduc rend difficile la pose d'écran anti bruit et que le caractère pavillonnaire des zones traversées ne permet pas d'être inscrit comme point noir du bruit dans le cadre du contrat de plan Etat Région.</i></p> <p><i>Heureusement les technologies ont évolué. A ce titre les enrobés acoustiques ont permis de réduire drastiquement les nuisances sonores à des coûts très réduits. Le retour des résultats obtenus sur le périphérique parisiens sont à ce titre très significatifs puisque une baisse du bruit de 4 à 5 décibel c'est à dire l'équivalent d'une division par 3 de la circulation a pu être obtenu. Le résultat serait quasi identique qu'avec des écrans acoustiques.</i></p> <p><i>Le coût d'un tel revêtement est de 12 euros HT le mètre carré en travaux de nuit. Ils pourraient être réalisés en 2 jours et les effets immédiats.</i></p> <p><i>La Ville de Joinville-le-Pont est prête à financer une partie des investissements. Pour convaincre l'Etat de procéder à ces travaux je compte sur le soutien de la Métropole tant d'un point de vue financier que d'un point de vue politique. J'ai ainsi sollicité le fond d'investissement métropolitain.</i></p> <p><i>Croyez mon expérience : la mobilisation pour obtenir un résultat sur l'A4A86 demande une énergie importante et un investissement de tous les jours. L'Etat, qui dépense à tout va par des mesures catégorielles, n'a que faire de nos problèmes et</i></p>

	<p><i>la Région n'a aucune compétence en la matière. Il nous faut donc ne pas baisser les bras et agir. C'est ce que je fais sans résultat garanti mais avec la conviction que les Joinvillais méritent d'être entendus.</i></p>
<p>Question de M. LAVAL</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Du 3 au 5 juin derniers, se tenait la 14^{ème} édition des "Rendez-vous aux jardins", organisée par le Ministère de la Culture. Et en septembre aura lieu la 33^{ème} édition des Journées européennes du patrimoine. Lors des précédentes éditions, à Joinville-le-Pont, la visite du « Jardin enchanté » rencontrait un succès mérité.</p> <p>Ce « Jardin enchanté » a été créé dans notre commune, au 33 avenue de la Mésange, en face du talus du RER, tout près de Nogent, par un ingénieur de l'Equipement retraité, sur près de 800 m2 autour d'un très beau pavillon Art Nouveau.</p> <p>Selon le Comité du tourisme val-de-marnais, il comprend environ 600 espèces botaniques, 2 bassins aquatiques et des serres de plantes subtropicales, grasses... Le jardin compte une trentaine d'arbres de haute tige (peuplier d'Italie, arbre de Judée, savonnier, figuier, catalpa, hêtre pourpre...), plus de 90 arbustes à fleurs et plus de 40 arbustes à feuillage remarquable, dont un figuier grimpant de 14 m de hauteur. La visite guidée se faisait sur rendez-vous, de début mai à fin octobre.</p> <p>Hélas, le vieux monsieur est mort l'année dernière, et ses héritiers ont mis la propriété en vente. La propriété a été divisée en 3 lots. Il paraîtrait que la demeure Belle Epoque a été rachetée et devrait être préservée, en revanche les deux autres lots sont voués à la construction.</p> <p>Je vous remercie de nous communiquer les informations en votre possession sur le devenir de ce patrimoine remarquable. Je me souviens que votre prédécesseur était parvenu à sauver une propriété assez semblable (mais sans jardin botanique), sur le quai du Barrage, en trouvant un acheteur désireux de préserver l'ensemble. Votre Municipalité a-t-elle entrepris des démarches en vue de sauver le « Jardin enchanté » ?</p>
<p>Réponse de M. GRESSIER</p>	<p><i>Monsieur le Conseiller municipal,</i></p> <p><i>Vous m'interroger sur le devenir du jardin de feu M. Mercier et les actions que je compte prendre pour le préserver. Je regrette comme vous la potentielle disparition de ce jardin mais malheureusement aucune disposition réglementaire ne me permet de m'opposer au projet de la veuve de M. Mercier qui souhaite légitimement par ailleurs valoriser son patrimoine.</i></p> <p><i>Pour l'instant nous n'avons aucune information sur le devenir de la propriété. Je ne vois pas, par ailleurs, à quelle propriété quai du Barrage vous faites référence mais vous pouvez compter sur mes efforts afin de trouver un acquéreur qui préserve l'ensemble de la propriété tout en satisfaisant les demandes financières de la famille. Ceci étant dit la mission est ardue et rien ne garantit son succès.</i></p>

Question de la Majorité municipale	
Question de M. KADDANI	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>L'association Joinville écologie représentée dans notre assemblée par M. Laval a diffusé un tract qui, je crois, doit appeler une réponse de notre majorité. Pourriez-vous Monsieur le Maire répondre à ce tract ?</p>
Réponse de M. LE MAIRE	<p><i>Mes chers collègues,</i></p> <p><i>Je dois vous dire que j'ai hésité à répondre à votre question car c'est faire de la publicité à un tract rédigé avec beaucoup de mauvaise foi. Pour autant je dois ici pour vous et les joinvillais rétablir la vérité. Il y a quatre points qui sont traités dans ce document :</i></p> <p><i>- La charte de l'arbre : c'est un leitmotiv de cette association de traquer la moindre branche élaguée trop tôt ou trop tard, trop grosse ou trop petite et ce au prix d'une grande malhonnêteté intellectuelle. Car pour illustrer le fait que nous faisons "tout le contraire" de cette charte l'association montre une photographie d'un arbre isolé bien triste. Il s'agit en réalité d'un arbre situé rue Chapsal qui a été rabattu exceptionnellement plus qu'à l'habitude car ses branches menaçait la toiture de l'habitation qui le jouxte. Bien entendu l'association ne dit rien du fait que c'est notre majorité qui a rédigé cette charte alors que rien ne l'y obligeait, ni des centaines d'arbres en port libre que la Ville a planté depuis 2008. La charte de l'arbre est respectée et ce n'est pas un cas isolé répondant qui plus est à des contraintes de sécurité qui le démentira.</i></p> <p><i>- La restauration scolaire : les enfants trouvent que la cantine ce n'est pas bon nous dit l'association ! Du coup ils ont faim. La faute à qui ? A la Mairie bien entendu car les enfants, nous le savons tous aiment ce qui est bon et la restauration scolaire confiée à un prestataire privée ce n'est pas bon. Avis aux parents dont les enfants ont du mal à finir leur assiette chez eux : en suivant le raisonnement de l'association c'est vous qui cuisinez mas de mauvais produits.</i></p> <p><i>Voilà un raccourci qui ne fait pas honneur à la complexité du sujet et qui est bien éloigné du comportement nutritionnel des enfants. L'association nous explique aussi que si nous avons réduit d'une composante les menus en maternelle c'est pour faire des économies. Enfin nous n'écoutons pas les parents sur ce sujet. Je rappelle donc que nous rencontrons les fédérations de parents d'élèves très fréquemment et qu'une commission cantine à laquelle ils participent se réunit tous les mois pour que nous échangions. La lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire est pour nous une priorité. Le passage à 4 composantes en maternelle est à ce titre une expérimentation qui porte ses fruits comme d'ailleurs dans de nombreuses communes qui l'ont fait avant nous. Cette mesure est d'ailleurs défendue par des élus écologistes comme à Alfortville. Nous travaillons aussi à la simplification des menus et à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants. Nous avons aussi je le rappelle un repas par semaine sans viande ni poisson pour réduire notre emprunte carbone et sensibiliser aux protéines végétales.</i></p> <p><i>Quant aux solutions de l'association elles sont aussi dogmatiques qu'erronées. Faire entrer le bio à la cantine nous dit-elle : c'est déjà le cas pour 25% du plateau ! Municipaliser la restauration scolaire : elle est déjà municipale. Si il faut comprendre construire une cuisine centrale et réaliser nous même les repas, non seulement nous n'en avons pas les moyens et surtout ce n'est pas du tout une garantie que les enfants mangent plus ou mieux !</i></p> <p><i>- L'emploi d'herbicides : lors de notre dernier conseil M. Laval nous a demandé si</i></p>

nous utilisons encore un produit phytosanitaire. Nous avons répondu avec une grande transparence sur le nom du produit, la quantité utilisée, son usage. Nous voici accusés de polluer la nappe phréatique et de favoriser les cancers. Bien entendu l'association ne dit rien du travail extrêmement important des services municipaux pour réduire sa consommation d'herbicides, ni du fait que nous n'en utilisons que 4L par an et encore moins qu'à partir du 1er janvier 2017 nous n'en utiliserons plus.

- Le projet Essilor : l'association voudrait faire croire qu'elle a permis, au moyen d'un recours, de garantir la dépollution du site permettant la préserver la santé des enfants fréquentant la future école. Bien entendu il n'en est rien. La dépollution du site pour les besoins d'une école est sévèrement encadrée par les textes et surveillée de près par les services de l'Etat. Le plan de dépollution a d'ailleurs fait l'objet d'une analyse très approfondie de la DRIEE. L'association fait la confusion entre la dépollution industrielle du par le propriétaire et la dépollution engagée par le promoteur pour permettre la construction de logement et d'une école. Cette confusion marquée certainement d'un manque de compétence sert bien les objectifs de l'association : faire peur en parlant du "côté obscur" et paraître pour un sauveteur. Quant au terme de "prison" pour qualifier la cour de la future école, je laisse l'outrance de tel propos parler d'eux même.

Vous voyez mes chers collègues que cette association politisée n'a qu'un seul but : déformer la réalité pour déstabiliser la majorité municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h 00.

Le Secrétaire de Séance

Liliane REUSCHLEIN

Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE